



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1404>

Stage fédéral 2ds degré : autoformation interne sur les nouveaux statuts

- Agenda -



Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2015

Date de parution : 17 juin 2015

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Dans le cadre de la **commission second degré s'organise un stage d'autoformation interne sur les nouveaux statuts, afin de faire le point sur le nouveau régime indemnitaire, les missions particulières et les nouvelles obligations réglementaires de service en termes de pondérations et d'affectations**, mais aussi discuter des revendications à porter.

Date : 17 juin 2015 9h30 à 17h

Lieu : Bourse du travail de Paris, annexe Turbigo salle Léon Jouhaux, 67 rue Turbigo.

Modalité :

- demande de stage à déposer au plus tard le 17 mai auprès du chef de service. [Modèle de demande sur ce site](#)
- informer SUD Education Lorraine : sudeducloer@gmail.com

Rappel : ce stage est ouvert à tout adhérent de Sud Education Lorraine. Nous avons droit à 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum). De la part de l'administration, à défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par les nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit. L'administration ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni information sur l'objet de ce stage.

Programme provisoire de la journée (adaptable, notamment en fonction des prochaines circulaires d'applications concernant les obligations réglementaires de service).

9h30 : accueil.

10H- Présentation du décret et différentes circulaires.

10H15-10H30 Le régime indemnitaire. Présentation de ce que disent le décret et les circulaires, points de discussions

10h30-11H : discussion sur revendications

11h-11h30 : Les missions particulières. Présentation de ce que disent le décret et les circulaires, points de discussions

11h30 - 12h 30 : discussion sur les revendications (coordinateur simple exécutant des décisions prises en coordination d'équipe ? Partage des tâches ? Mandats tournants ? Quelles missions, qui, comment, et quel contenu ? Questions de l'autogestion, du corps unique, du temps de travail.

12h30-14h : REPAS

14h - 14h 30 : Les obligations réglementaires de service : les pondérations. Et dans l'éducation prioritaire ?Présentation de ce que disent le décret et les circulaires, points de discussions

14h30- 15h45 : discussions sur les revendications

15h45- 16h : PAUSE

16h- 16h15 : Les obligations réglementaires de service : les affectations. Présentation de ce que disent le décret et les circulaires, points de discussions

16h15-17 h : discussions sur les revendications